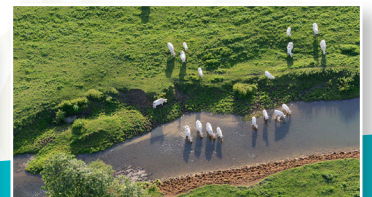
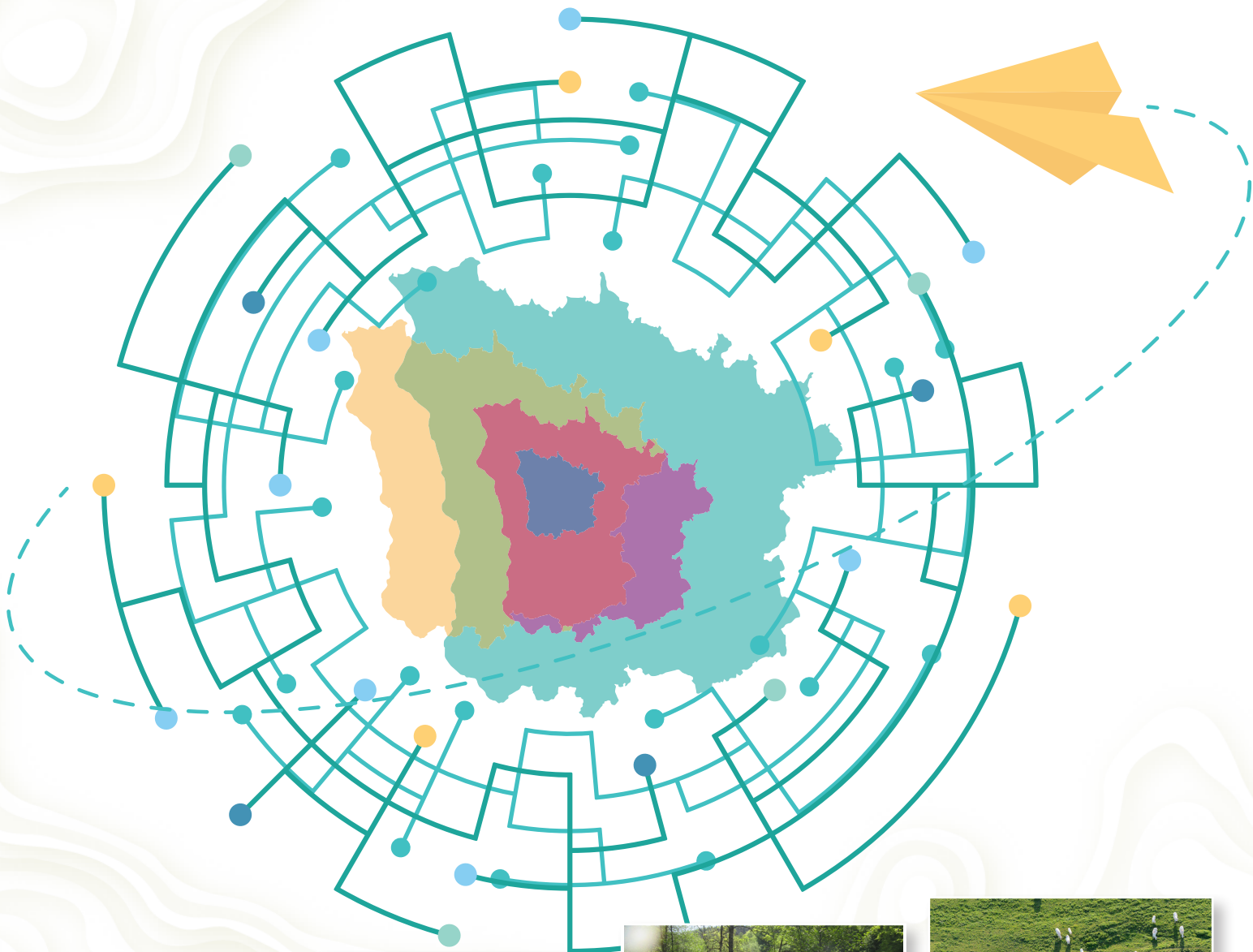


L'EAU DANS LA NIÈVRE





Édito



L'eau, un trésor à préserver face aux enjeux de demain



La Nièvre jouit d'un patrimoine hydrique exceptionnel, de la Loire majestueuse aux sources de l'Yonne, des grands plans d'eau du Morvan au canal du Nivernais, des nappes souterraines puissantes des calcaires du Nivernais du nord du département aux tourbières du Morvan... Cette eau est non seulement une composante essentielle de notre paysage et de notre identité mais aussi un pilier de l'économie, l'environnement et l'attractivité nivernaise. Pourtant, cette abondance est fragilisée par le dérèglement climatique et le département sera, comme l'ensemble du territoire national, confronté demain à des enjeux cruciaux qui appellent à une gestion plus stratégique et solidaire de cette ressource vitale et limitée.

Le premier défi réside dans le partage de la ressource en eau entre les différents usagers. En période estivale, l'équilibre entre les besoins vitaux des cours d'eau, la sécurisation des besoins en eau potable et les usages des activités économiques et touristiques est parfois difficile. La multiplication des épisodes de sécheresse et la baisse du débit des cours d'eau, conséquences du changement climatique, exacerbent ses tensions.

Le deuxième défi concerne la qualité de l'eau et la bonne santé des cours d'eau, qui se dégradent progressivement, remettant en cause la qualité de l'eau potable et fragilisant la biodiversité aquatique, avec pour conséquences des pertes d'usages : pisciculture, tourisme, baignade... ou de services rendus comme la régulation des crues...

Enfin, le troisième enjeu souvent négligé concerne la rénovation et la modernisation des infrastructures liées à l'eau, qui nécessitent des investissements massifs pour maintenir les services attendus de traitement des eaux usées, de distribution d'eau potable et de prévention et de protection contre les inondations.

Ces défis sont complexes, ils concernent chaque Nivernais, des décideurs politiques aux agriculteurs, en passant par le simple citoyen ; chacun devant prendre la pleine mesure de cette responsabilité collective. Dans ce fascicule, vous découvrirez comment le Conseil départemental agit pour protéger la ressource en eau dans toutes ces composantes et est légitime à agir en chef de file d'une gouvernance de l'eau plus résiliente, économe et juste pour l'ensemble des habitants du territoire nivernais.

Fabien BAZIN,
Président du Conseil départemental de la Nièvre

Blandine DELAPORTE
1^{ère} Vice-Présidente en charge des transitions, du fonds d'innovation
et d'investissement territorial et du dialogue avec les habitants



Introduction

L'eau est une richesse dans la Nièvre. Des sources aux rivières, des nombreux lacs, plans d'eau et milieux humides aux nappes souterraines, la gestion et la préservation de cette richesse naturelle est une priorité du Conseil départemental dans un contexte de réchauffement climatique accéléré.

Présente de façon abondante mais inégalement répartie sur le territoire et exposée à plusieurs vulnérabilités liés à ses multiples usages, l'eau est gérée par divers acteurs qui assurent l'équilibre entre exploitation durable de la ressource et préservation des milieux aquatiques (partie 1).

Parce que l'eau est un bien commun à tous les Nivernais, le Conseil départemental accompagne l'ensemble des acteurs du territoire pour favoriser une gestion cohérente à l'échelle du département, que ce soit par un soutien financier ou un conseil technique. Cet accompagnement vise à permettre aux territoires de disposer d'une eau en quantité et de qualité, tout en préservant les milieux et la biodiversité (partie 2).

La collectivité est également engagée comme chef de file pour piloter les transitions sur l'eau (partie 3) dans ses politiques en lien avec sa stratégie climat, dans la valorisation et la préservation de l'eau en tant qu'atout majeur de l'attractivité touristique du département, et dans l'amélioration de la connaissance de la ressource à travers les études et l'animation qu'elle mène depuis plusieurs années.

Ce Cahier de la Nièvre met en évidence le rôle du Conseil départemental dans la prise en compte des enjeux actuels et futurs de la ressource en eau.



Sommaire

1 **Portrait de la ressource en eau dans la Nièvre**
Page 5

2 **Le Conseil départemental accompagne
les acteurs du territoire pour la gestion
de l'eau**

Page 12

3 **Le Conseil départemental,
pilote des transitions sur l'eau**

Page 16



1 Diagnostic territorial : portrait de la ressource en eau dans la Nièvre

Le département de la Nièvre se caractérise par l'importance de son réseau hydrographique, dont le maillage est assez dense sur l'ensemble du territoire. Des cours d'eau majeurs traversent le département, comme la Loire et l'Allier, ou y prennent leur source, à l'image de l'Yonne. Le département présente des ressources en eau abondantes, notamment du fait de la présence de nombreux lacs et nappes souterraines.

Cette ressource en eau, essentielle à la vie, est utilisée pour de multiples usages, qu'ils soient domestiques, agricoles et industriels, et mobilise une multitude d'acteurs en charge

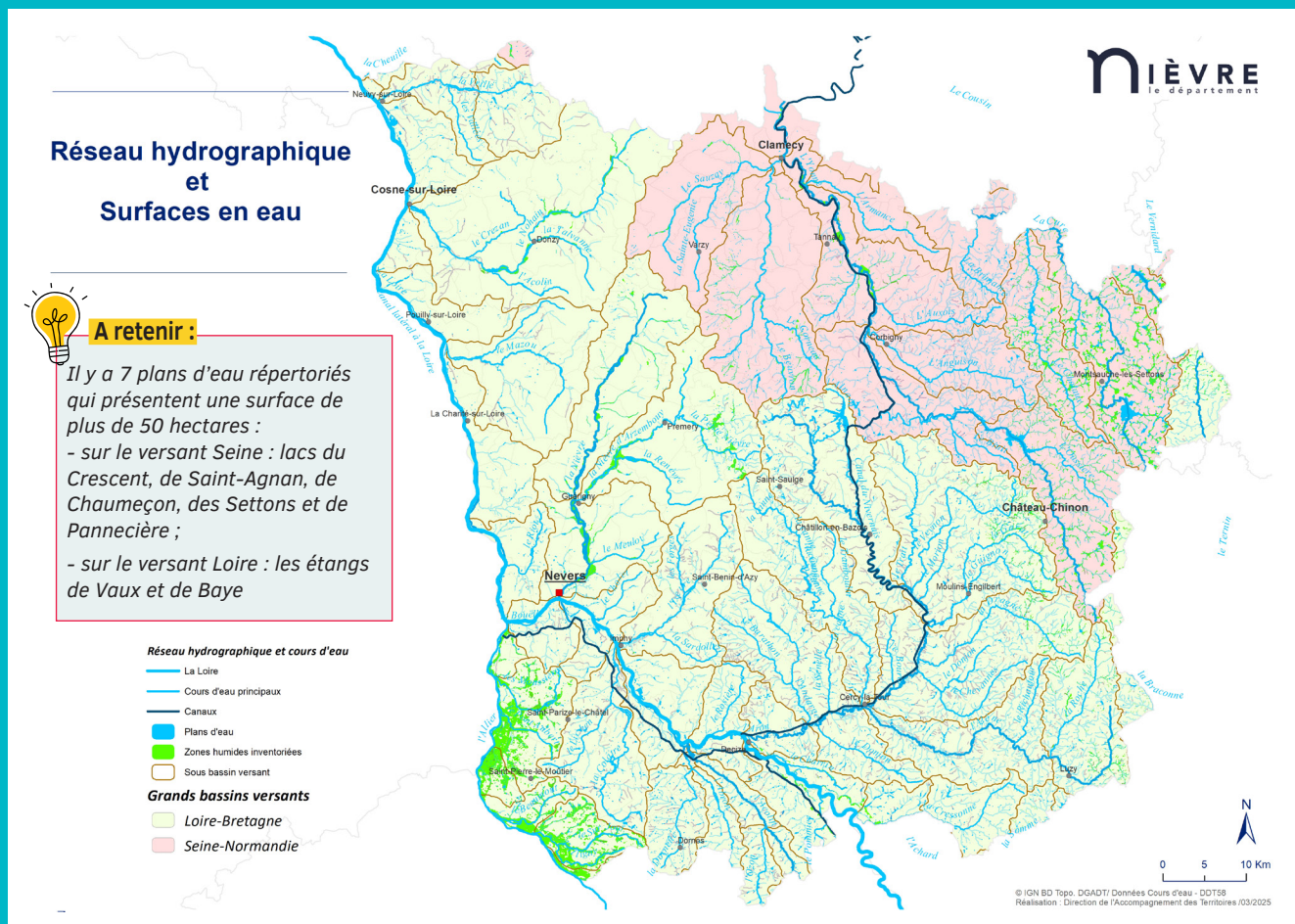
de sa gestion. Le partage de l'eau, à la fois pour les besoins des activités humaines et le bon fonctionnement des écosystèmes, est un enjeu majeur qu'il revient aux usagers et gestionnaires de prendre en compte, d'autant plus au regard de son inégale répartition sur le territoire et de ses vulnérabilités accentuées (quantité disponible, qualité de l'eau) dans un contexte de changement climatique.

Les chiffres clés de l'eau dans la Nièvre

Les cours d'eau et les lacs

Le département de la Nièvre se situe sur deux grands bassins versants hydrographiques : le versant Loire Bretagne (vallée de la Loire) et le versant Seine Normandie (vallée de l'Yonne). La ligne de partage des eaux se situe sur un axe Sud Nord-Ouest : de Glux-en-Glenne jusqu'au nord de Varzy, en passant par Château-Chinon et Vitry-Laché. On recense environ 6 000 km de cours d'eau ; la moitié du

linéaire a un écoulement permanent. Le paysage nivernais se caractérise enfin par de grands lacs, créés à partir du 18^{ème} siècle pour les besoins de l'activité de flottage du bois ou pour l'alimentation en eau potable des habitants. Leurs fonctions sont aujourd'hui particulièrement liées au tourisme et aux loisirs, mais ils contribuent également à alimenter le réseau hydrographique.



Précipitations, eaux superficielles et eaux souterraines sur le territoire nivernais

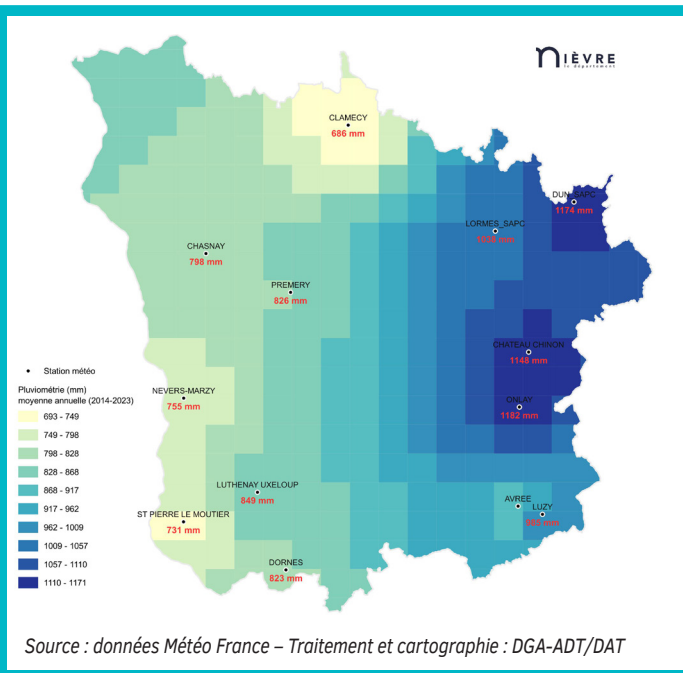
La Nièvre est influencée par un climat de type océanique avec une pluviométrie relativement homogène. Les précipitations annuelles varient de 750 mm à 1 600 mm : elles sont plus faibles dans le Val de Loire et plus élevées

dans le Morvan. Ceci explique notamment une densité de réseau hydrographique plus importante dans le Morvan que dans les plaines alluviales.

Précipitations annuelles dans la Nièvre - moyenne de 2014 à 2023

La Nièvre a globalement une pluviométrie abondante, notamment du fait de la présence du relief, avec néanmoins des contrastes saisonniers de plus en plus marqués.

La pluviométrie détermine, en partie, la quantité d'eau disponible à la fois dans les cours d'eau et dans les nappes souterraines.



La Directive cadre européenne (DCE) est le référentiel national et européen qui vise au maintien ou à la reconquête du bon état écologique des masses d'eau superficielles et souterraines. Une masse d'eau est une portion d'un

cours d'eau, d'un lac, d'une nappe aquifère, d'une zone côtière, etc. relativement homogène du point de vue de la géologie, de la morphologie, du régime hydrologique, de la topographie et de la salinité.

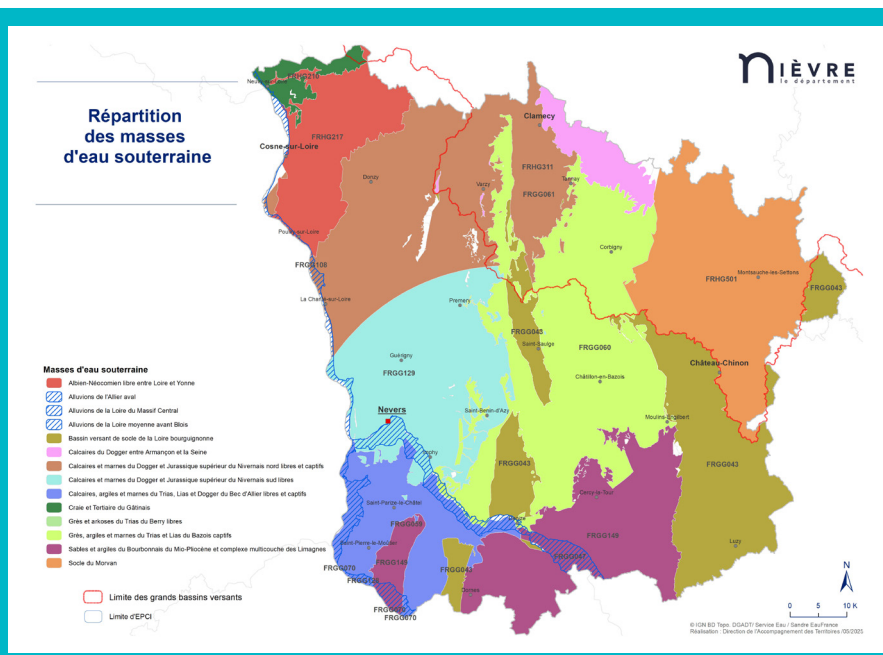
Répartition des masses d'eau souterraines (nappes phréatiques)

La carte ci-contre présente la riche diversité des masses d'eau souterraines nivernaises.

En complément, sont recensées dans la Nièvre 132 masses d'eau de surfaces qui se répartissent en :

- 123 cours d'eau,
- 7 plans d'eau,
- 2 canaux.

Source : Service Eau,
Département de la Nièvre



Les usages et acteurs de l'eau

La ressource en eau est sollicitée pour plusieurs usages courants. Mais l'eau est également un vecteur puissant d'attractivité, utile pour les loisirs et le tourisme (usage des canaux, baignade, pêche, activités de pleine nature, activités nautiques sur les nombreux lacs du

département). Au delà de cet aspect touristique, l'eau revêt un caractère patrimonial dans la Nièvre, à la fois parcourue par le canal du nivernais et le canal latéral à la Loire et riche de la présence de sources d'eau minérale (Pougues-les-Eaux, Saint-Parize-le-Châtel).

Prélèvements d'eau par usage : alimentation en eau potable, agriculture et industrie

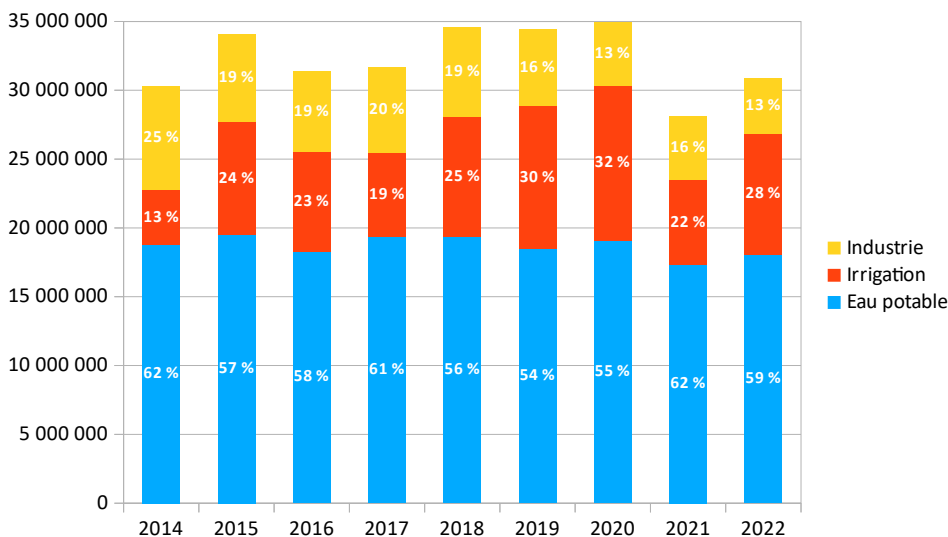
Prélevée sur diverses ressources (eau superficielle, eau souterraine ou issue de sources), l'eau est utilisée pour diverses activités :

- l'alimentation en eau potable (AEP),
- l'industrie et les activités économiques,
- l'irrigation des cultures (volumes variables en fonction du climat),

- l'énergie et l'eau turbinée (barrages),
- les prélèvements pour l'alimentation des canaux.

Dans la Nièvre, la majeure partie des volumes prélevés pour l'eau potable provient des eaux souterraines (nappes phréatiques).

Evolution des volumes d'eau prélevés par usage, hors énergie et canaux (mètre cube, par année)



Source : BNPE Traitement : DGA-ADT/DAT

Chiffres clés pour 2022

18 080 874 m³ prélevés pour l'eau potable

8 761 722 m³ pour l'irrigation

4 044 325 m³ pour l'industrie

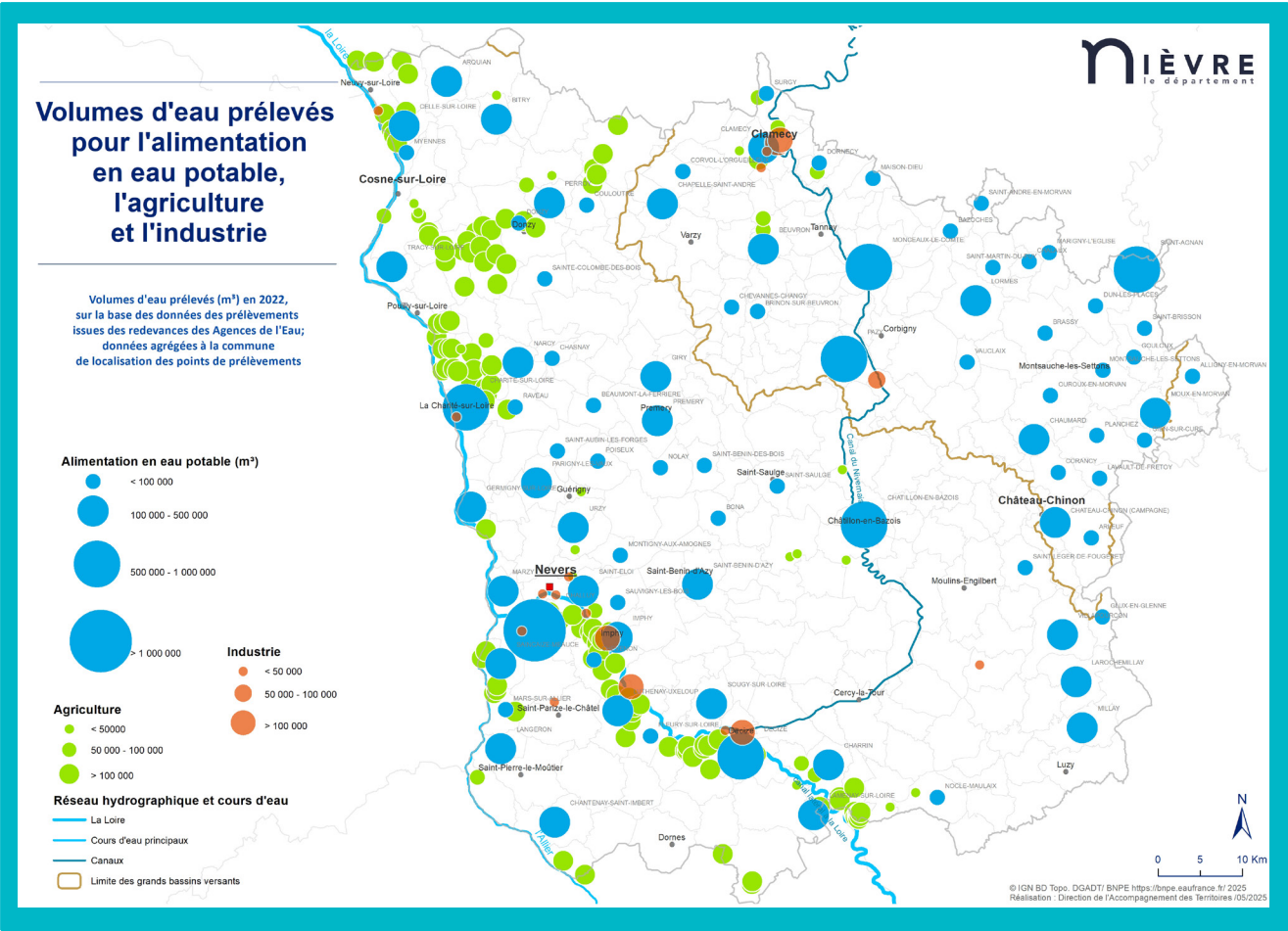
Clé de lecture :

Le volume d'eau prélevé pour l'alimentation en eau potable représente 59 % des prélèvements en 2022 (hors énergie et canaux). Ces chiffres sont à pondérer selon la saisonnalité des prélèvements : en été, le poids de l'irrigation sera plus important que celui de l'eau potable ; et les prélèvements pour l'irrigation peuvent varier d'un facteur 4 entre une année sèche et une année humide (source : étude HMUC Calcaires Nivernais).

Les prélèvements déclarés dans la Nièvre pour tous les usages représentent plus de **7 milliards de mètres cube** d'après la base de données nationales sur les prélèvements d'eau (BNPE) sur l'année 2022.

98 % de ces prélèvements concerne le stockage d'eau dans les barrages réservoirs : cette eau est restituée au milieu naturel à 80 %, et les 20 % restant s'évaporent dans l'atmosphère en grande majorité.

Les prélèvements pour l'eau potable, l'agriculture ou l'industrie (hors eau pour la production d'énergie, eau pour les canaux) varient autour de 30 millions de mètres cube par an entre 2014 et 2022 (graphique ci-dessus). Toutefois, de nombreux prélèvements ne sont pas comptabilisés ici : prise d'eau des étangs et des moulins, abreuvement du bétail, forages ou pompes non soumis à déclaration en sont quelques exemples.



FOCUS sur... l'eau potable

Chiffres clés sur les infrastructures mises en place pour la collecte, le stockage, le traitement et la distribution de l'eau potable :

- 319 points de captage,
- 223 stations de pompage,
- 196 stations de traitement
- 347 réservoirs,
- 7 900 km de réseaux
- 134 000 abonnés desservis

Captages d'eau souterraine – Service Eau



Les usages et acteurs de l'eau

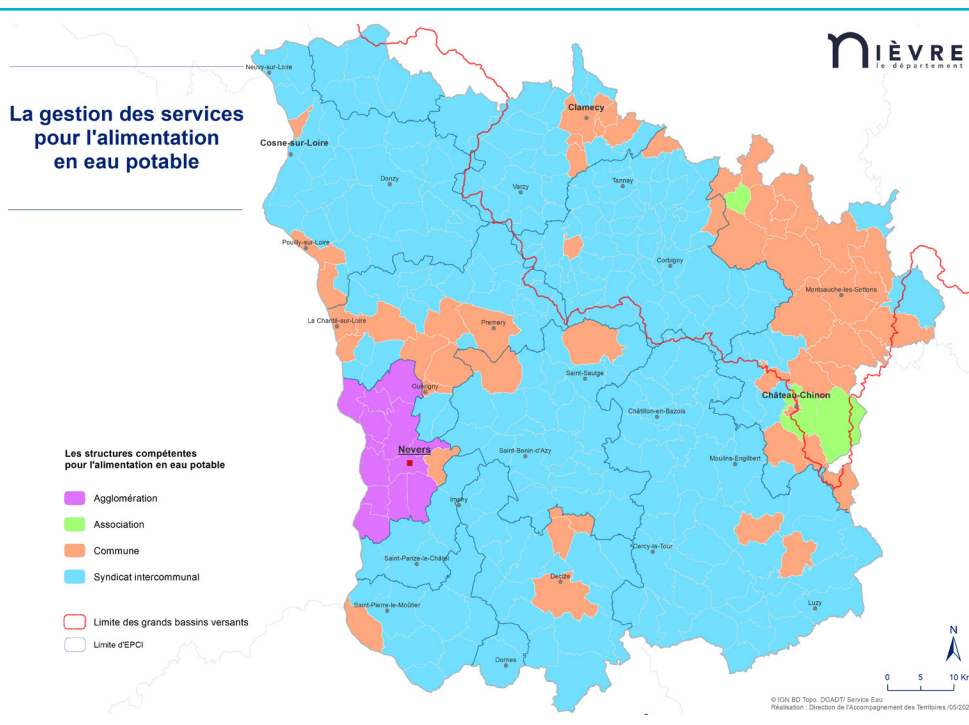
Afin que l'eau arrive jusqu'au robinet des usagers nivernais, plusieurs acteurs assurent l'organisation et la gestion des services pour l'accès à l'eau potable, à travers la gestion des

captages, le transport, le traitement des eaux, et la distribution pour la consommation.

Les structures compétentes pour l'alimentation en eau potable

La distribution de l'eau potable est gérée par 78 collectivités publiques, dont 52 communes et 25 syndicats intercommunaux et une communauté d'agglomération. Ces collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage de la gestion de l'eau potable avec une exploitation gérée en régie directe ou par délégation de service public.

Pour une dizaine de communes dans le secteur du Morvan, la distribution de l'eau est gérée par des associations syndicales libres.

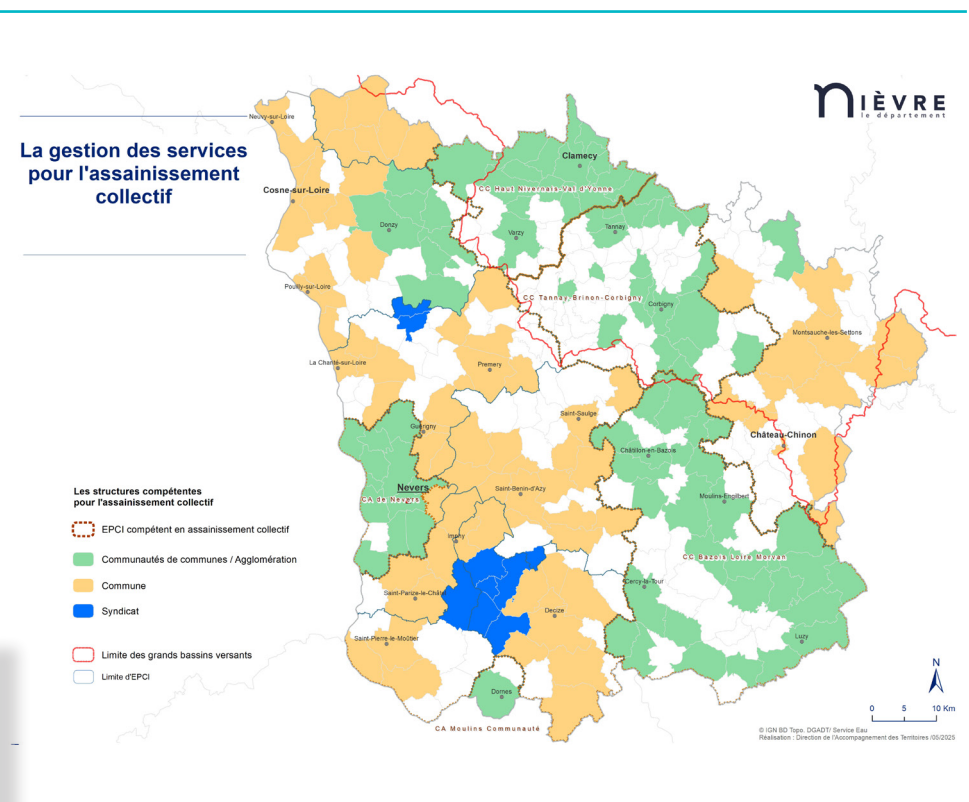


Les structures compétentes pour l'assainissement collectif

Les systèmes d'assainissement collectif assurent le traitement des eaux usées issues des activités humaines avant leur rejet au milieu naturel ; leur maîtrise d'ouvrage est gérée par des communes, communautés de communes ou syndicats. Les systèmes d'assainissement sont composés des réseaux de collecte, des stations d'épuration, qui assurent le traitement des eaux pour l'assainissement collectif, et parfois des bassins d'orage qui collectent les eaux usées mélangées aux eaux pluviales.

Chiffres clés

- 13 stations gérées par 2 agglomérations
- 94 par 4 communautés de communes
- 103 par des communes
- 11 par des syndicats intercommunaux.



Les structures compétentes pour l'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne toutes les habitations non raccordées au réseau public de traitement des eaux usées et environ 27 % de la population du département. Les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sont gérés par des collectivités (communes ou intercommunalités) qui assurent le contrôle des installations

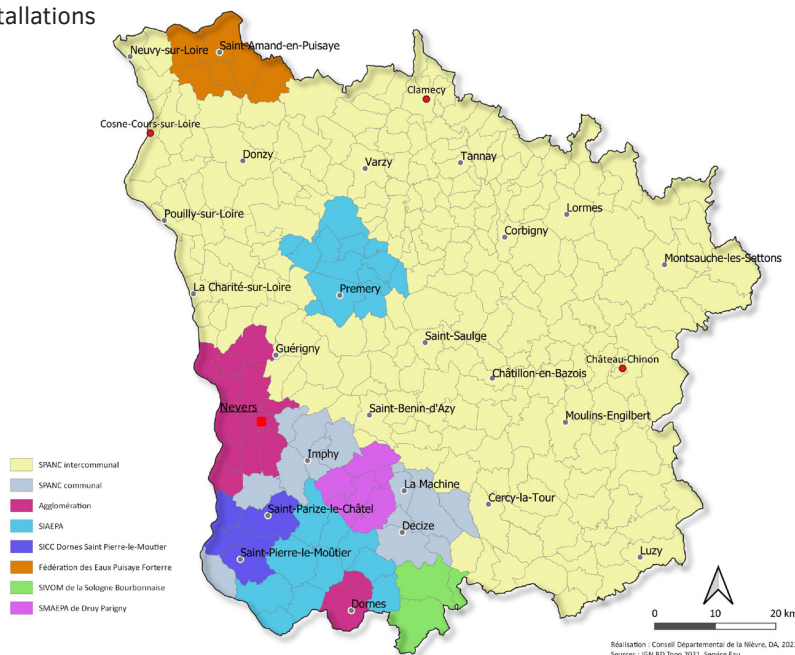
d'assainissement non collectif. Le service s'assure du bon fonctionnement du système d'assainissement individuel afin de préserver l'environnement du risque de pollution.



A retenir :

Dans la Nièvre, 30 services publics d'assainissement non collectif sont en activité en 2023, dont :

- 9 Communautés de communes et d'agglomération,
- 14 communes,
- 7 Syndicats intercommunaux.



FOCUS sur...

Les associations syndicales gestionnaires de l'eau dans le Morvan

Dans le Morvan, la gestion de l'eau potable est assurée par des associations syndicales libres (ASL), héritée d'une organisation qui date des années 1960-1970 et qui puise son origine dans la structuration du territoire autour de hameaux et de villages dispersés avec de nombreuses sources d'eau.

Administrées par un syndicat composé de membres élus parmi les propriétaires et représentants, ces associations gèrent l'alimentation en eau potable de 2 200 habitants dans le Morvan et couvrent une dizaine de communes.

Le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités à échéance du 1^{er} janvier 2026.

Depuis la loi du 11 avril 2025, le transfert n'est plus obligatoire pour les intercommunalités qui ne se sont pas vu transférer la compétence avant avril 2025. Dans le cas où le transfert a eu lieu avant avril 2025, les compétences

eau et assainissement demeurent cependant obligatoires pour les intercommunalités concernées.

Par ailleurs la compétence gestion des eaux pluviales est obligatoire pour les agglomérations et facultative pour les communautés de communes ; autrement, elle est exercée par les communes.

Les structures compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Les intercommunalités disposent de la compétence gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), qui couvre les missions suivantes :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- la défense contre les inondations
- la protection et la restauration des zones humides

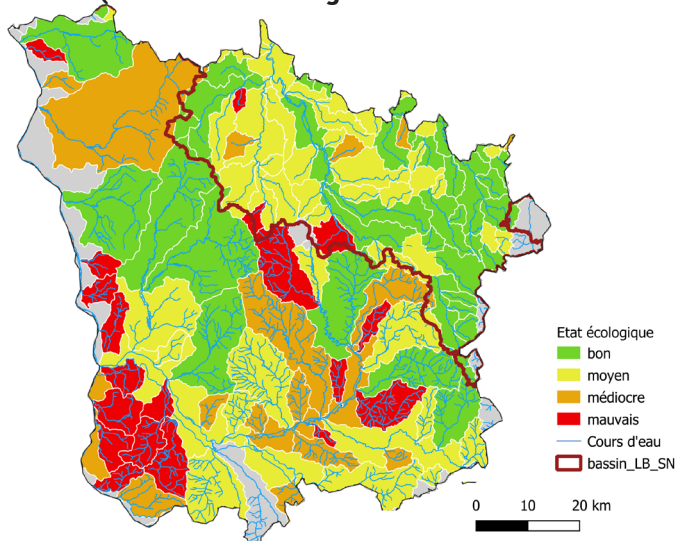
Cette compétence peut être transférée par les intercommunalités à des structures spécifiques ayant les capacités techniques et financières suffisantes pour l'exercer. C'est par exemple le cas dans la Nièvre du Parc naturel régional du Morvan, ou encore du Syndicat mixte Yonne Beuvron.

La qualité des masses d'eau et des cours d'eau

L'état écologique des rivières est déterminé à l'aide d'indicateurs qui permettent d'évaluer la santé et le fonctionnement des cours d'eau. La qualité des cours d'eau et des nappes souterraines est suivie depuis plusieurs années à travers des paramètres physico-chimique et biologiques. L'état des nappes d'eau souterraine est caractérisé par la qualité physico-chimique de l'eau et l'état quantitatif de la ressource (équilibre entre prélèvements et recharge).

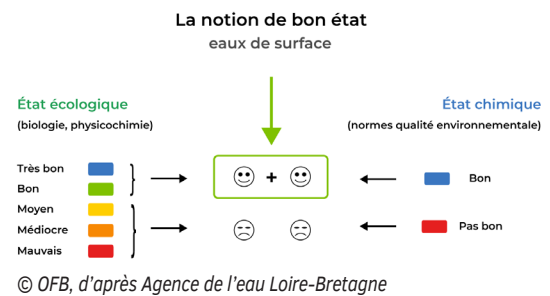
Les cartes ci-dessous traduisent l'état écologique des eaux superficielles et des eaux souterraines dans le département sur la base des évaluations de 2020 pour le bassin Loire-Bretagne et 2022 pour le bassin Seine Normandie.

État écologique des masses d'eau superficielles (2020 Loire- Bretagne /2022 Seine-Normandie)



Le bon état des eaux de surface

Une masse d'eau de surface est en «bon état» lorsque l'état écologique (fonctionnement des écosystèmes aquatiques) et l'état chimique (concentration en polluants due aux activités humaines inférieure aux seuils) de celle-ci sont au moins bons.

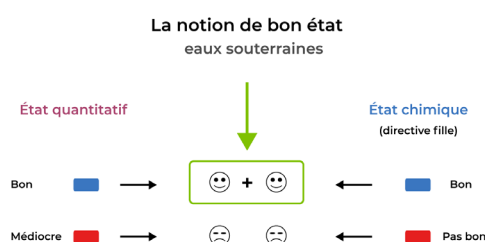


Le très bon état est considéré comme un état quasi naturel. A ce jour, plus aucune masse d'eau de la Nièvre n'est considérée en très bon état. Cependant, la Nièvre possède

les cours d'eau parmi les plus préservés de l'ensemble du bassin Seine Normandie.

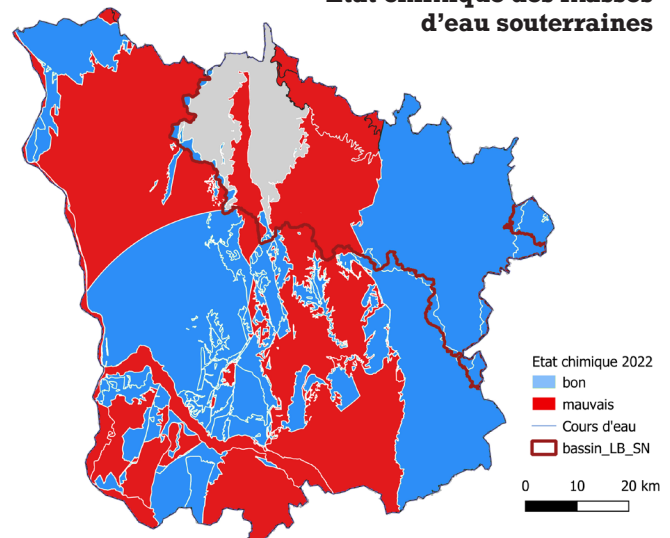
Le bon état des eaux souterraines

Le bon état d'une eau souterraine est l'état atteint par une masse d'eau souterraine lorsque son état quantitatif (prélèvements inférieurs à la capacité de renouvellement de la ressource disponible) et son état chimique sont au moins « bons ».



© OFB, d'après Agence de l'eau Loire-Bretagne

État chimique des masses d'eau souterraines



Source : Service Eau, Département de la Nièvre

2 Le Conseil départemental accompagne les acteurs du territoire pour la gestion de l'eau

Doté d'un plan Eau adopté en septembre 2022, avec le soutien financier et technique des Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne, le Conseil départemental de la Nièvre apporte un accompagnement à la fois technique et financier aux acteurs de la gestion de la ressource en eau. Cet appui se traduit notamment par le soutien aux collectivités sur la gestion des ouvrages d'assainissement, l'assistance technique dans le cadre des contrats de rivières, la surveillance de l'état des cours d'eau, la protection de la ressource en eau et l'aide financière apportée par le biais des contrats-cadres de partenariat et la dotation cantonale d'équipement.

En tant qu'acteur clé de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, avec une vision globale à l'échelon du département, le Conseil départemental de la Nièvre est également membre de plusieurs instances gestionnaires de la ressource en eau (Établissement public Loire, Commission locale de l'eau).

Le soutien de l'assainissement

Le Conseil départemental apporte son appui technique aux collectivités gestionnaires en vue d'aider celles-ci à assurer une meilleure gestion de leurs systèmes d'assainissement, composés des réseaux de collecte des eaux usées et des stations d'épuration. Cet accompagnement, complémentaire au suivi de l'entretien par les gestionnaires, se traduit par la réalisation de prélèvements et d'analyses, ainsi que par l'élaboration de rapports de préconisations et conseils constituant un soutien précieux aux techniciens sur le terrain. Par exemple, une visite d'un technicien départemental à Dompierre sur Nièvre, en 2023, a mis en lumière une forte irruption d'eaux claires parasites sur

un poste de relevage. Ce type de défaut d'étanchéité du réseau entraîne souvent une surconsommation électrique, une usure accélérée des pompes et une augmentation des interventions curatives.

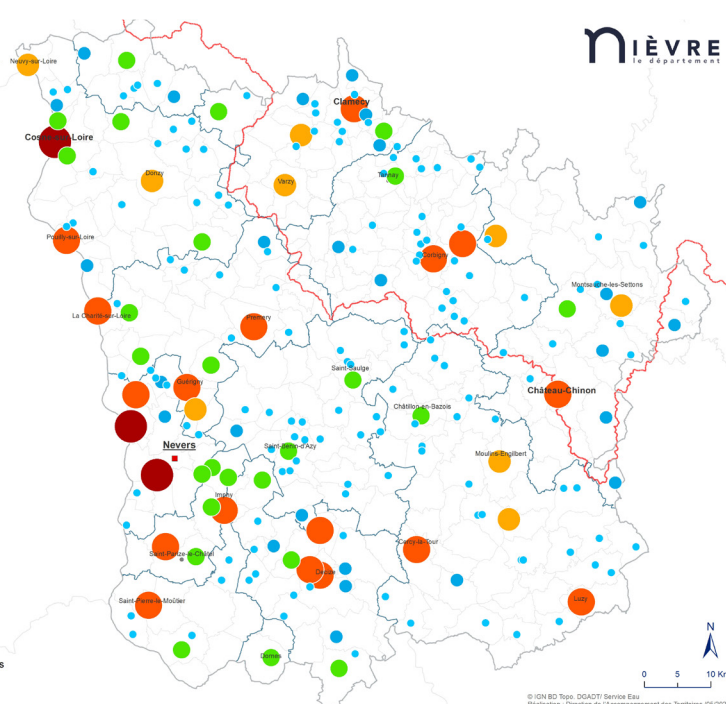
L'accompagnement du Conseil départemental contribue ainsi à l'amélioration de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel. En participant à la préservation des cours d'eau des pollutions en collaboration avec les gestionnaires, le Département agit pour protéger la ressource en eau, la vie aquatique et ses usages, comme la baignade, l'abreuvement du bétail, la pêche, etc.

Chiffres clés 2024 :

- 221 systèmes d'assainissement.
- 60 % des habitations desservies pour (environ) 150 000 habitants.
- Age moyen des stations = 24 ans.
- 3 Equivalents Temps Pleins sur cette mission

Stations d'épuration des eaux usées et capacité équivalent-habitant

Capacité en Equivalent-Habitant



Le Conseil départemental, soutien financier des investissements en faveur de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques

Le Conseil départemental apporte son soutien financier aux collectivités nivernaises dans divers secteurs d'intervention sur la ressource en eau et la gestion des milieux aquatiques. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement des territoires (communes, intercommunalités, syndicats, associations, etc.), le Conseil départemental aide notamment

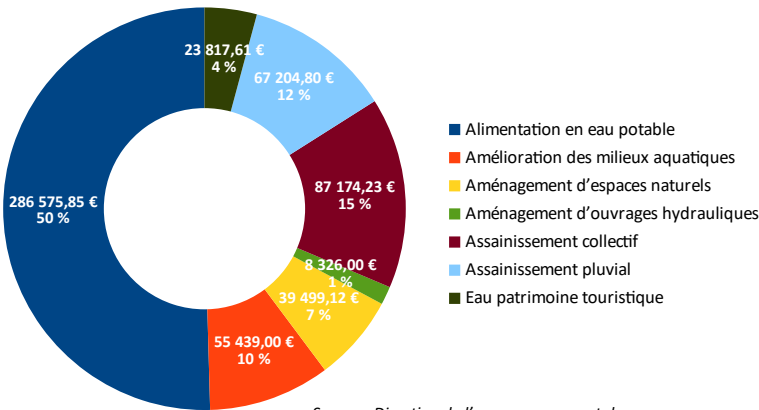
les opérations d'accès à l'eau potable, d'assainissement, de réseaux d'eaux pluviales, d'amélioration des stations d'épuration ou encore d'aménagements d'ouvrages hydrauliques et d'espaces naturels et touristiques.

Soutien à l'investissement dans le cadre des contrats de partenariat et de la dotation cantonale d'équipement

Dans le cadre des contrats de partenariat avec les collectivités et de la dotation cantonale d'équipement, fonds départementaux d'aide à l'investissement, 568 000 € de subventions ont été attribués au bénéfice de projets relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques depuis 2021 (total des montants attribués à date du 1^{er} semestre 2025).

A titre d'exemple, sur le volet alimentation en eau potable, le Conseil départemental soutient l'opération d'amélioration du traitement de l'eau à la station de Montigny, portée par le Syndicat d'alimentation en eau potable et d'assainissement (SMAEPA) de la Région de Prémary, à hauteur de 190 000 € au total.

Subventions accordées par le Conseil départemental sur le volet eau et milieux aquatiques par thématiques



Source : Direction de l'accompagnement des territoires / Traitement : DGA-ADT/DAT

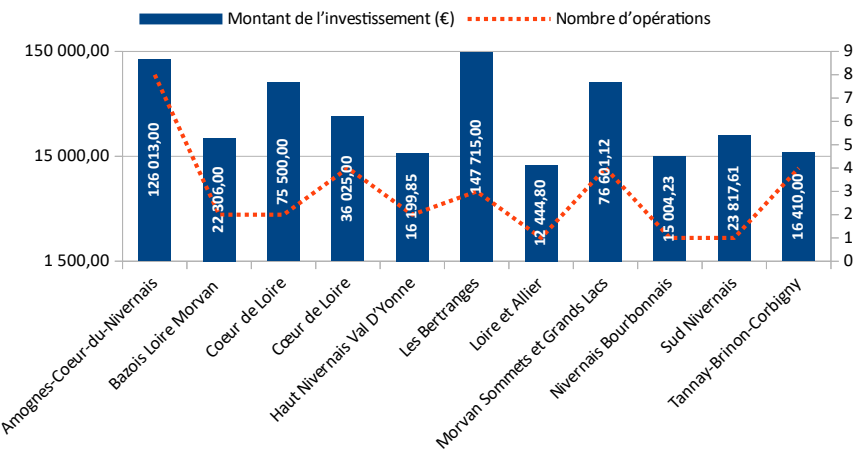


Clé de lecture :

• 50 % des subventions accordées par le Conseil départemental pour des opérations relatives à l'eau et aux milieux aquatiques portent sur l'alimentation en eau potable.

Subventions accordées par le Conseil départemental aux territoires sur le volet eau et milieux aquatiques

(montants versés au 06/2025, contrats cadres de partenariat et dotation cantonale d'équipement depuis 2021)



Clé de lecture :

• 126 013 € de subventions ont été accordés sur le territoire de la communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais pour 8 opérations dans les champs de l'alimentation en eau potable (15 000,00 €), de l'amélioration des milieux aquatiques (47 813,00 €), de l'assainissement collectif (55 700,00 €) ou encore de l'assainissement pluvial (7 500,00 €).

Chiffres clés 2024 :

• 568 000 € de subventions départementales en investissement attribuées depuis 2021 à des projets dans les domaines de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, au titre des contrats-cadres de partenariat et de la dotation cantonale d'équipement.

FOCUS sur...

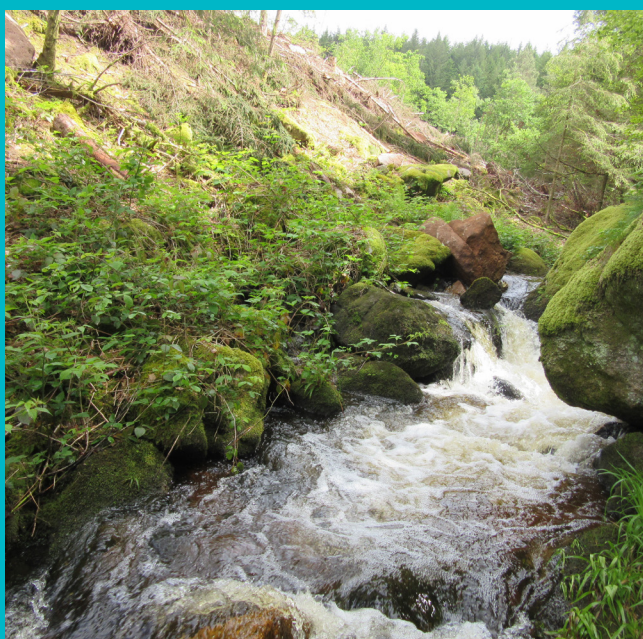
l'accompagnement du Conseil départemental en matière de gestion du risque inondation

Sur le bassin Loire-Bretagne, 22 territoires à risque important d'inondations (TRI), caractérisés par une forte concentration d'enjeux humains et économiques exposés aux inondations, ont été identifiés dans le cadre de la directive européenne Inondations adoptée en 2007. Les vals de Loire dans la Nièvre font partie de ces territoires, où 12 communes nivernaises sont concernées par la mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par l'Etablissement public Loire. En tant que membre de l'Etablissement public Loire, le Conseil départemental de la Nièvre apporte ainsi sa contribution à l'animation et au financement du projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Cher Nièvre Giennois (2023-2029).

Sur le bassin Seine-Normandie, le programme d'études préalable (PEP) de l'Yonne sur le risque inondation, adopté en 2022, couvre toutes les communes nivernaises sur

le versant Seine. Le Conseil départemental de la Nièvre accompagne les structures partenaires de la gouvernance et de l'animation du programme d'études préalables (PEP) du bassin de l'Yonne, notamment le Syndicat du Parc Naturel Régional du Morvan compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Enfin, le Conseil départemental apporte une contribution financière conséquente aux travaux de consolidation des digues du Val de Nevers-Challuy-Sermoise conduits par l'État jusqu'en janvier 2024, par l'Agglomération de Nevers désormais. Avec une aide de 1,5 million d'euros, soit 12,5 % du montant prévisionnel des travaux, le Conseil départemental concourt concrètement et massivement à la protection des populations et des biens face au risque d'inondation dans l'agglomération neversoise.



Cours d'eau de Breuil



Cours d'eau La Montagne

3 Le Conseil départemental, pilote des transitions sur l'eau

Le contexte du changement climatique accentue les enjeux liés à l'eau (baisse en qualité et en quantité, augmentation des risques d'inondation) et aux milieux aquatiques (impact sur la biodiversité). En conséquence, afin d'anticiper les impacts du dérèglement climatique, de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, le Conseil départemental a mis en place une stratégie d'adaptation au changement climatique dès février 2020.

Cet engagement prend la forme d'orientations stratégiques pour le territoire, à l'image du schéma d'alimentation en eau potable dans la Nièvre (2019), mais aussi d'études à caractère innovant menées afin d'améliorer la connaissance de la ressource en eau des calcaires du Nivernais ou encore d'imaginer le futur de l'étang de Baye.

La collectivité départementale prend également en compte le volet eau dans tous ses politiques internes et sectorielles, notamment sur l'agriculture et l'alimentation de proximité, la gestion des espaces naturels sensibles, la voirie et la gestion des sites et bâtiments départementaux.

Enfin, en tant que gestionnaire direct du Canal du Nivernais sur 58 km (de Cercy-la-Tour à Sardy-Les-Epiry), le Conseil départemental est confronté au défi de la transition climatique, que ce soit en termes de ressource en eau ou de biodiversité. Un défi qui doit être relevé aujourd'hui et pour les 50 années à venir afin de préserver et développer cet axe majeur pour le territoire, à la fois structurant du point de vue touristique, patrimonial, économique, riche sur le plan environnemental et marqueur fort de l'identité de la Nièvre.

Anticiper les impacts du changement climatique sur l'eau

Une stratégie d'adaptation au changement climatique ambitieuse

Augmentation des températures moyennes, vagues de chaleur, sécheresses, les signes du changement climatique sont d'ores et déjà visibles sur le territoire nivernais.

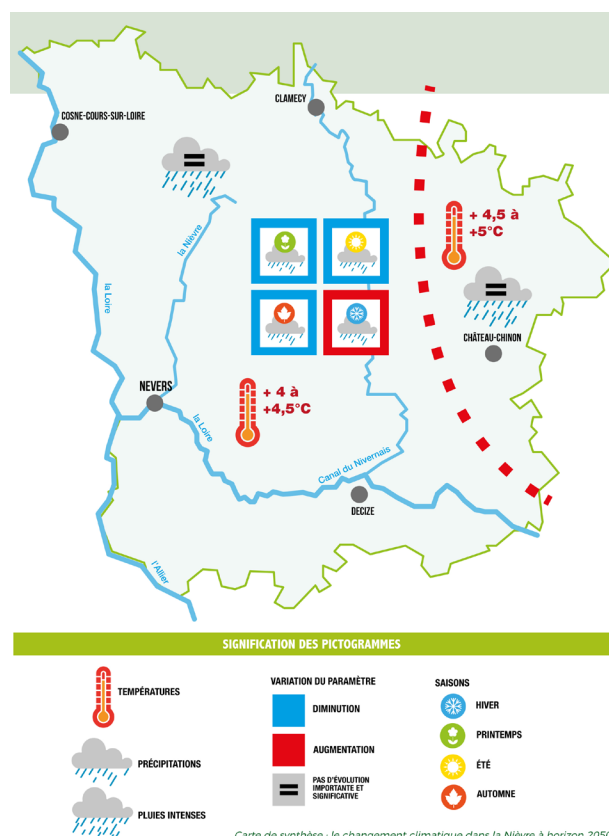
Le diagnostic de vulnérabilité établi en 2020 par le Conseil départemental montre que les impacts seront importants sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, notamment :

- sur les quantités d'eau disponibles : baisse des débits des cours d'eau, diminution des réserves en eau utile des sols, baisse du niveau des plans d'eau, sécheresses des sols ;
- sur la qualité des eaux : augmentation des températures de l'eau, dégradation de leur qualité chimique et écologique ;
- sur les risques : épisodes pluvieux et orageux intenses, inondations ou encore retraits-gonflements des argiles, avec des impacts majeurs sur l'activité économique (agricole en particulier), les biens et la santé humaine.

En conséquence, afin d'anticiper les effets du réchauffement, réduire les impacts et préparer le territoire au futur, le Conseil départemental a pris des mesures fortes dans le cadre de sa stratégie d'adaptation, adoptée en février 2020, notamment dans le cadre de son objectif opérationnel n°2 qui vise à construire une gouvernance partenariale de la ressource en eau. Les actions suivantes sont mises en œuvre :

- poursuivre et pérenniser l'assistance technique sur le volet assainissement des eaux usées et l'alimentation en eau potable ;
- inciter et financer les actions d'économie d'eau dans les pratiques agricoles ;
- poursuivre l'accompagnement des projets de préservation des zones humides au titre de la politique Biodiversité

Synthèse : le changement climatique dans la Nièvre à l'horizon 2050



du département (objectif n°4 « Protéger la biodiversité nivernaise et valoriser les solutions d'adaptation fondées sur la nature ») ;

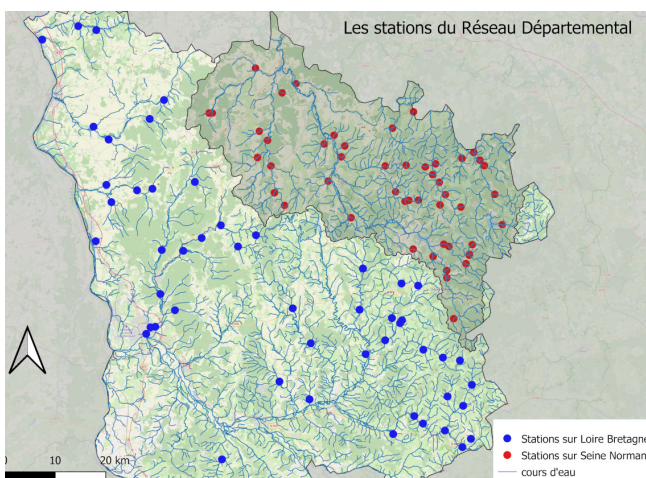
- animer le réseau des acteurs de l'eau. Les Assises de l'eau, organisées conjointement par le Conseil départemental et les services de l'État à l'Agropole du Marault le 29 février 2024, ont ainsi permis d'échanger sur la situation de la ressource en eau et les défis à relever ;
- proposer aux acteurs des territoires un accompagnement dans le processus d'adaptation au changement climatique, se traduisant par des phases de sensibilisation, de diagnostic

flash de vulnérabilité, d'identification et de priorisation d'actions opérationnelles. Ainsi, la commune de Château Chinon a acté une feuille de route axée en partie sur l'enjeu majeur de la préservation de la ressource en eau qui cible des projets de désimperméabilisation, de restauration hydromorphologique de deux ruisseaux, ou encore un projet éventuel de déraccordement des eaux pluviales avec infiltration sur site.

Sécuriser l'alimentation en eau potable

Afin d'apporter aux territoires nivernais des solutions face aux enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau, le Conseil départemental a mis en place un schéma d'alimentation en eau potable dans la Nièvre, adopté en 2019 et qui a pour objectifs de réduire les pertes d'eau, garantir une qualité de l'eau distribuée et sécuriser la distribution de l'eau.

Assises de l'Eau – 29 février 2024



Le suivi de la qualité des rivières

Le Conseil départemental a mis en place un réseau de suivi de la qualité des cours d'eau en 2004 et continue de le suivre et de l'animer ; plus de 150 cours d'eau sont ainsi suivis périodiquement.

La qualité des eaux sera impactée du fait du dérèglement climatique avec l'augmentation de la température, facteur de dégradation de l'état des eaux. Afin d'anticiper les impacts sur la ressource en eau, ce réseau de suivi permet d'avoir un contrôle régulier de l'état de santé des cours d'eau et constitue une aide précieuse pour orienter les actions publiques.

Focus sur

le contrat de préservation de la ressource en eau potable eau et climat de Clamecy : reconquête de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation de captages.

La commune de Clamecy porte un projet innovant au niveau national de paiements pour services environnementaux sur 3 aires d'alimentation de captages du nord de la Nièvre (Foulon, Fontainerie et Brinon-sur-Beuvron) qui vise la préservation de la qualité de l'eau sur les paramètres pesticides, et dont l'objectif est de ne plus dépasser les

normes réglementaires.

A ce jour, 16 exploitations agricoles ont contractualisé sur près de 2 250 hectares de surface agricole utilisée (dont 1 161 hectares dans les aires d'alimentation de captages) pour un budget de 813 000 € pour 5 ans.

Une étude structurante pour la gestion de l'eau sur les calcaires du Nivernais

Engagé pour améliorer la connaissance de la ressource en eau et assurer sa gestion équilibrée, le Conseil départemental mène l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) sur le territoire dit des calcaires du Nivernais, qui représente les deux tiers de la Nièvre.

Débutée en février 2023, l'étude a pour objectif d'améliorer la connaissance de la ressource en eau afin d'en favoriser une gestion durable et équilibrée par :

- l'identification des ressources en eau disponibles et leur vulnérabilité face au changement climatique ;
- la formulation de pistes d'action pour une politique locale de gestion concertée de l'eau entre les différents usagers ;
- la préparation d'éventuelles instances de gestion locales autour de la sobriété des usages et la répartition des ressources disponibles entre usagers sans compromettre la vie aquatique.

FOCUS sur...

l'étang de Baye : le Conseil départemental à la proue de l'innovation territoriale

Véritable atout touristique du département, le complexe d'étangs de Baye et de Vaux constitue un des pôles d'attractivité du département avec son offre de loisirs axée principalement sur l'eau, qui attire autant les Nivernais que les touristes.

Toutefois, ce complexe d'étangs, qui est valorisé par Activital et englobe tout le tissu socio-économique environnant, est aujourd'hui fragilisé par les changements climatiques : la ressource en eau se raréfie, les cyanobactéries se développent.

Le Conseil départemental anticipe et initie une dynamique territoriale de gestion concertée entre les acteurs locaux à l'aide d'une animation de territoire pour identifier les enjeux, les risques, les actions de connaissance et d'adaptation à mettre en œuvre et définir une gouvernance autour du projet.

L'idée est simple et concrète : pour anticiper et s'adapter aux changements climatiques majeurs qui se manifestent de plus en plus régulièrement, les équipes du Conseil départemental souhaitent travailler à améliorer la connaissance sur les changements des plans d'eau en fonction du contexte climatique. Le manque d'études sur l'aspect biologique, climatique et économique empêcherait en effet l'efficacité des actions entreprises. Il nous faut collectivement connaître ces informations indispensables pour prévenir les risques à venir, travailler à la restauration écologiques des milieux aquatiques et initier une gouvernance partagée, tout en sensibilisant les usagers sur ces enjeux.



La préservation de la ressource en eau : un paramètre pris en compte dans les politiques publiques du Département

Par ailleurs, en cohérence avec la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique, la préservation de la ressource en eau est largement prise en compte dans les politiques publiques du Conseil départemental, que ce soit sur l'agriculture et l'alimentation de proximité, la préservation de la

biodiversité, la gestion de la voirie ou encore sur des fonctions de gestion du patrimoine bâti et des collèges publics.

Agriculture

Sur les volets agriculture et alimentation de proximité, le Conseil départemental accompagne le monde agricole et les producteurs locaux à relever les défis liés au changement climatique, préserver les terres agricoles et à favoriser une alimentation de proximité et de qualité. Afin de favoriser ces mutations, en conciliant production et respect des milieux naturels, le Conseil départemental de la Nièvre a mis en œuvre un Projet Alimentaire Territorial dès 2021 pour relever les défis du système alimentaire nivernais identifiés avec l'ensemble des acteurs.

Le Conseil départemental s'est notamment engagé, conformément au plan d'action 2025-2030 du Projet Alimentaire Territorial, à accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses, par la mise en place d'actions concrètes :

soutien aux acteurs de l'agriculture biologique (BIO BFC) et de l'environnement (CPIE Yonne Nièvre),

accompagnement des agriculteurs dans leur adaptation au changement climatique par le soutien aux exploitants qui souhaitent installer des dispositifs de récupération des eaux de pluie et permettant d'économiser la ressource en eau. A ce titre, le Département apporte son aide financière via les contrats de projets individuels (CPI) : 7 agriculteurs ont été subventionnés sur la période 2023-2025 pour des projets incluant un volet d'économies d'eau, avec un montant total d'aides versées de 63 995 €.

le Conseil départemental a accompagné l'Agropôle du Marault dans la création de son démonstrateur Agroécologique.

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) du Plan Stratégique National (programmation 2023-2027), le Département intervient comme co-financeur de trois dispositifs d'aides qui contribuent à la modernisation des exploitations au regard des enjeux d'utilisation et de préservation des ressources en eau. Cela concerne, à titre d'exemple :

- le stockage d'eau : équipement de récupération et de traitement d'eau,
- les équipements et construction pour la gestion des effluents d'élevage,
- les matériels et travaux permettant l'efficacité de l'irrigation à la parcelle,
- les équipements spécifiques des pulvérisateurs permettant de limiter les risques de pollution, etc.

Enfin, le Conseil départemental encourage également les pratiques permettant la préservation de la biodiversité dans les zones agricoles.

Biodiversité : espaces naturels sensibles, gestion des mares

Le Conseil départemental est engagé sur la préservation de la biodiversité et des milieux depuis plusieurs années à travers sa politique d'Espaces naturels sensibles. Dans le cadre de sa stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité, la collectivité poursuit le développement du réseau des espaces naturels sensibles (les zones humides représentent environ 60% des ENS potentiels), favorise une meilleure intégration de la biodiversité dans le processus d'aménagement du territoire.

Le Département soutient également les démarches de contrats de rivière, à travers leurs actions de restauration de mares et d'inventaires des milieux humides et espèces protégées aquatiques ; par exemple, en 2025 le contrat territorial des Nièvres et du Riot, le contrat territorial Aron Cressonne sur la période 2023-2027, le Contrat Eau Climat Cure Yonne sur la période 2021-2023 et son prédécesseur le contrat global Cure Yonne pour la période 2018-2020). Ces actions contribuent à restaurer les milieux humides et les mares et à mieux préserver la biodiversité et la ressource en eau.



Voirie départementale : prise en compte de la biodiversité aquatique

Gestionnaire de 4 370 km de voirie départementale, le Conseil départemental a engagé plusieurs actions en faveur de la biodiversité, notamment pour faciliter le franchissement des routes par la faune.

Ainsi, à titre d'exemples :

- le Conseil départemental a réalisé en 2022 et 2023 des travaux de construction d'une passe à poissons au barrage de Panneçot, un « escalier de service », qui permet à nouveau le passage des poissons et donc une meilleure fonctionnalité de la rivière (on compte 21 ouvrages routiers infranchissables restaurés depuis 2013)
- sur l'année 2024, une quinzaine d'ouvrages d'art ou d'ouvrages hydrauliques ont fait l'objet d'aménagements en faveur de la faune (passerelles pour les loutres, mise en place de panneaux de signalisation pour avertir les automobilistes).

Ces opérations favorisent les continuités écologiques d'espèces animales qui contribuent au bon fonctionnement des milieux aquatiques.

La collectivité poursuit ses actions en faveur de la biodiversité par l'entretien et l'aménagement des ouvrages, et la programmation

de maintenance des ouvrages hydrauliques (effacement de seuil) dans le cadre de l'accompagnement des agences de l'eau.



Passage à loutres sous pont sur l'Armanche à Metz-le-Comte (RD 280)

Gestion des bâtiments départementaux : économiser l'eau et désimperméabiliser

Le Conseil départemental dispose d'un important patrimoine bâti qui regroupe les 30 collèges publics et les nombreux sites départementaux (Hôtel du Département, maison de l'enfance, centres d'exploitation des routes, sites d'action médico-sociale, etc.) qui présente un enjeu en termes de consommation d'eau notamment. Au titre du cinquième objectif du plan départemental d'adaptation au changement climatique, la collectivité a ainsi l'ambition d'être exemplaire sur l'adaptation de son bâti au changement climatique et être économe sur l'utilisation de la ressource en eau (gestion patrimoniale, changement des pratiques).

Par ailleurs, le Conseil départemental réalise des aménagements dans les collèges publics qui contribuent à la désimperméabilisation des cours et favorisent l'infiltration des eaux pluviales : deux cours végétalisées dans les collèges des Loges à Nevers et René-Cassin à Cosne-sur-Loire ont ainsi été réalisées en 2024.



Cour végétalisée, Collège René Cassin

Le Conseil départemental garant du maintien de ressources en eau de qualité et en quantité dans les documents d'urbanisme

Le Département est reconnu par le Code de l'Urbanisme (article L132-7) en tant que personne publique associée (PPA) à l'élaboration des documents d'urbanisme. A ce titre, le Conseil départemental est amené à donner son avis sur des documents d'urbanisme dans les domaines qui relèvent de ses compétences, notamment en matière de gestion des ressources agricoles et naturelles où l'une des priorités est de garantir le maintien de ressources en eau de qualité en quantité, et encourager une gestion concertée de la ressource.

Le Conseil départemental, en tant que personne publique associée, veille à ce que les documents d'urbanisme prennent en compte le schéma départemental sur plusieurs points, notamment : réduire les pertes d'eau, sécuriser la distribution d'eau ou encore favoriser la recherche de solutions économes en eau.

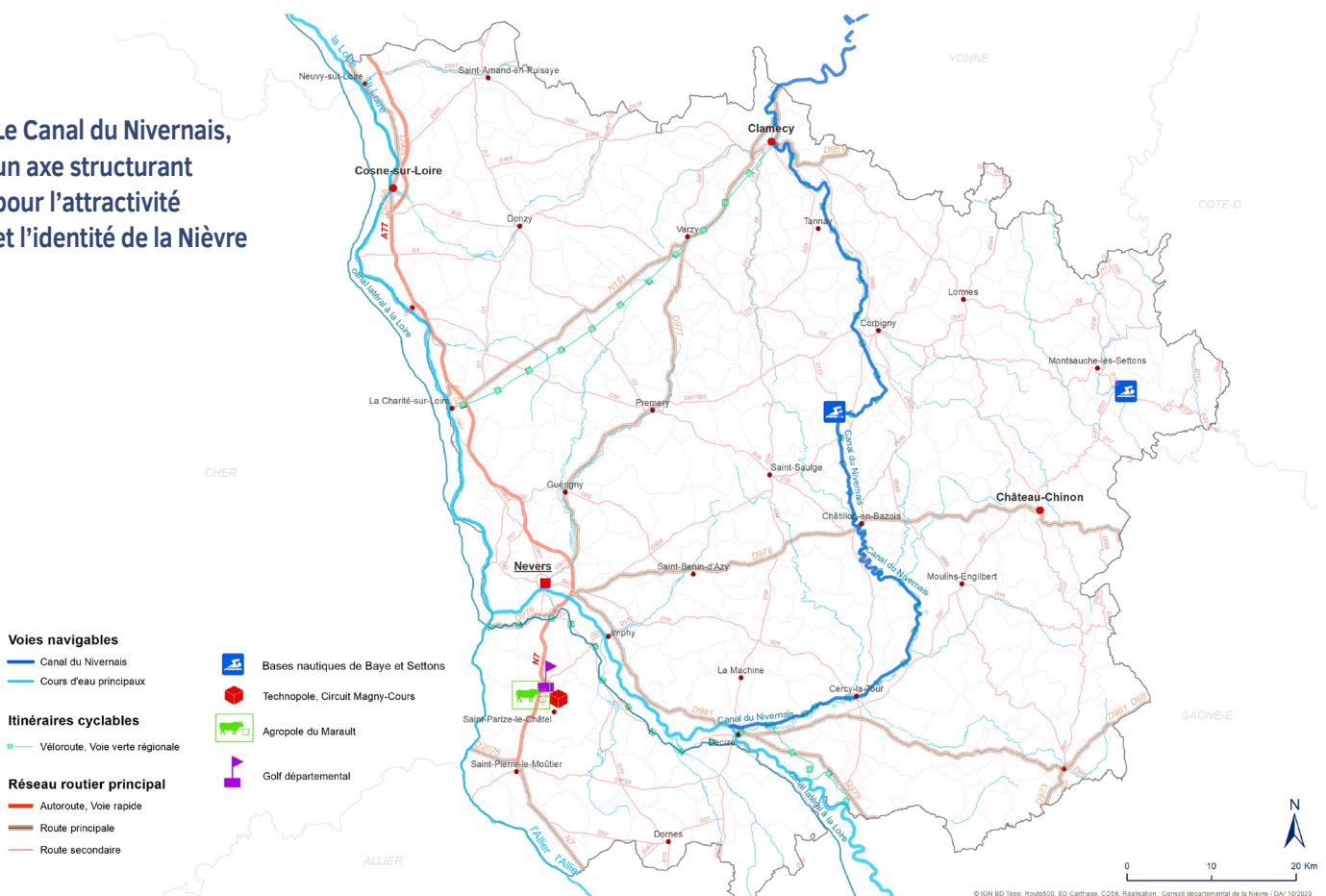
Le Canal du Nivernais : un « bien commun des Nivernais » à valoriser et préserver

Le Conseil départemental de la Nièvre est gestionnaire de 58 km de linéaire du Canal du Nivernais entre Cercy-la-Tour et Sardy-lès-Epiry depuis 1972 dans le cadre d'une concession signée avec Voies navigables de France (VNF), le bras armé fluvial de l'Etat. En 2024, ce sont ainsi 800 000 € de travaux qui ont été consacrés à l'entretien de cet équipement par le Département. La concession arrivant à échéance fin 2025, une convention de valorisation permettra de prolonger la gestion départementale de l'équipement pour 50 années supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2026, conformément aux possibilités ouvertes

par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, dite « 3DS ».

Construit aux XVIII^e et XIX^e siècles, ce monument du génie civil est aujourd'hui un équipement touristique et patrimonial fondamental pour le territoire nivernais. Que ce soit pour les plaisanciers (241 jours de navigation par an), les visiteurs occasionnels, les randonneurs et les cyclotouristes qui fréquentent la véloroute le long du canal, cet axe contribue pour beaucoup à l'attractivité du département (+20 % de visiteurs en 2024).

**Le Canal du Nivernais,
un axe structurant
pour l'attractivité
et l'identité de la Nièvre**



En conséquence, l'adaptation de l'équipement et de sa gestion à l'heure du dérèglement climatique constitue un défi de taille pour préserver le rôle du Canal du Nivernais dans le développement du territoire. C'est pourquoi une étude dite BIEF, portée par Voies navigables de France et financée notamment à 25 % par le Conseil départemental, est en cours pour connaître l'état de l'infrastructure dans sa globalité, et de la rigole d'Yonne particulièrement. L'objectif est de renforcer la connaissance et d'anticiper au mieux pour préserver le système alimentaire en eau du canal.

S'il a été le seul canal bourguignon à traverser les grandes sécheresses de 2022 sans être contraint de stopper la circulation des bateaux par manque d'eau, la préparation aux

épisodes de sécheresse à venir est en effet nécessaire. La réalisation d'une étude prospective sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau, au regard de ses usages et de la résilience du territoire est ainsi envisagée dans le cadre du contrat de canal 2025-2030, qui fixe également des objectifs en matière de préservation des écosystèmes aquatiques ou encore de lutte contre les plantes invasives. L'objectif de ces actions : garantir une navigabilité permanente sur ce joyau nivernais tout en préservant la ressource en eau.

Liste des acteurs et des partenaires

Collectivités territoriales :

- Communes, pour l'accompagnement technique et le soutien à l'investissement
- Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), pour l'accompagnement technique et le soutien à l'investissement dans le cadre du contrat cadre de territoire et la dotation cantonale d'équipement
- Région Bourgogne-Franche-Comte

Structures partenaires :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques
- Parc naturel régional du Morvan
- Etablissement public Loire (EPL)
- Nièvre Ingénierie
- EPTB Seine grands lacs (établissement public territorial de bassin)
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne-Franche-Comté
- Les EPCI ayant les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), Eau potable et Assainissement

Services de l'État et établissements publics:

- Direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté
- Agence régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté
- Office Français pour la Biodiversité
- Voies navigables de France (VNF)



Mars 2026



Contacts :

Direction de l'Accompagnement des territoires
Mission Observatoire des territoires
accompagnement.territoires@nievre.fr
03 86 60 68 90

Contribution des directions :

- Direction de l'Accompagnement des territoires
- Direction des Transitions : Service de l'Eau /
Service Développement Rural et Transition Énergétique /
Service Patrimoine Naturel
- Direction du Patrimoine Bâti
- Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités
- Mission Climat